



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 11/09/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **18** décès sont à déplorer sur les routes du département. Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 06 septembre, on compte **537** accidents de la route, c'est **28** de plus qu'en 2019.

Ces accidents de la route ont fait **636** blessés et **134** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé **209** accidents) et des refus de priorités (qui ont causé **153** accidents).

Durant la semaine du 31 août au 06 septembre 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **388** excès de vitesse ;
- **14** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **12** délictuelles ;
- **6** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **20** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **7** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **13** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **28** suspensions du permis de conduire.

Depuis le début de l'année, 3 accidents mortels sont causés par le malaise du conducteur.

Le facteur déclencheur de ces malaises peut être la prise de médicaments : Conduire comporte alors des risques. Les boîtes de médicaments présentant un risque pour la conduite comportent un pictogramme spécifique, classé en trois catégories :

- Niveau 1 « Soyez prudent »: Vous pouvez conduire mais vous devez rester vigilant en cas d'éventuels effets secondaires
- Niveau 2 « Soyez très prudent » : Vous devez demander l'avis de votre médecin ou pharmacien avant de conduire
- Niveau 3 « Attention, danger : ne pas conduire » : La prise de médicament rend la conduite dangereuse. Avant de recommencer à conduire, demandez l'avis de votre médecin.



Avant de prendre la route, regardez les pictogrammes présents sur vos boîtes de médicaments



Cespharm+

ansm

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex